



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ACADEMIE DE BORDEAUX**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 4 Octobre 2010**

Le quorum est atteint avec 25 membres présents sur 29 (liste en annexe 1).

La séance est ouverte à 18 h 10.

M. CÔME sera secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du juin est adopté. 3 membres en demandent copie.

L'ordre du jour du présent CA est également adopté, après l'ajout d'un rapide bilan de rentrée, omis par erreur dans l'envoi joint en annexe 2.

Le Proviseur présente les excuses de Mme BOUVERET, MM. NOURY et BLANCHE.

Il présente, à l'occasion d'un tour de table, les nouveaux membres, et en particulier Mme DAVIDSON, depuis longtemps représentante suppléant de la municipalité et qui nous rejoint pour la première fois.

**1. Protestation**

Le Proviseur attire l'attention des membres du conseil d'administration sur l'existence de fonds sociaux. Leur quantité moins importante que par le passé, à cause d'une part de la baisse des crédits, d'autre part de la diminution des réserves de ce chapitre le conduit à faire un choix : les besoins vitaux puis scolaires auront priorité sur les demandes d'aides pour les voyages. Cependant l'absence d'assistante sociale semble conduire à une plus faible demande. Il demande donc aux parents et aux élèves de participer à l'information de tous sur cette existence. Il lui est demandé de faire une note précisant les endroits (intendance et vie scolaire) où les dossiers de demande peuvent être retirés et remis.

L'historique du poste est retracé, à la demande de membres du conseil pour éclairer la situation : le poste était partagé, il y a deux ans, avec le collège. Depuis 2009 le poste du collège est partagé avec l'EREA de Saint Pierre du Mont. L'an dernier une contractuelle avait pu être recrutée pour assurer une permanence de deux jours par semaine. Ce ne sera pas le cas cette année : il semble que le poste ait été supprimé.

M. DRÛ, CPE représentant des personnels, fait état des difficultés entraînées par cette absence, associée à la disparition du service de nuit de l'infirmière, à la diminution du temps de travail dans l'établissement de la conseillère d'orientation. Ces services facilitant la vie et les apprentissages de élèves ne doivent pas être négligés.

Le conseil proteste vigoureusement contre cette absence d'assistante sociale et émet le vœu unanime de voir un personnel affecté sur cette mission.

## **2. Règlement intérieur du CA**

Le projet de règlement intérieur du conseil, joint en annexe 3, est explicité par le Proviseur : les premiers articles permettent aux membres de l'assemblée d'en connaître les missions, puisqu'elle reprend les textes réglementaires à ce sujet. Les deux derniers articles peuvent être modifiés puisqu'ils ne sont pas nationaux mais locaux. Le Conseil vote unanimement ce projet, qui devient définitif après modifications de quelques noms par rapport à l'envoi initial. Il convient de noter l'absence depuis trois ans de la deuxième personnalité qualifiée, non désignée par l'autorité de tutelle.

L'absence depuis 2007 de désignation de la deuxième personnalité qualifiée est relevée.

## **3. Composition des commissions**

Les membres de la commission permanente et du conseil de discipline sont élus par les membres de chaque corps électoral concerné.

D'autres commissions ne nécessitent pas l'appartenance de leurs membres au CA : il s'agit de la commission menu, du CVL, du CESC, du fonds social.

Concernant la commission de fonds sociaux, les membres présents désignent leurs représentants.

Concernant la commission menus, le Proviseur adjoint en conteste la nécessité : il pourrait s'agir d'une des attributions du CVL. Il est cependant décidé par le chef d'établissement de maintenir ce qui a toujours existé et fonctionné correctement. M. LAFORIE, intendant, fait remarquer que les menus concernent aussi le collège. Il est décidé de lui proposer d'y participer.

Concernant le CVL, qui nécessite 5 enseignants ou personnels d'éducation ainsi que 2 parents et agents, concernant également le CESC, dont la composition est libre mais pour lequel une participation de chaque catégorie est souhaitée, il est décidé de surseoir aux nominations. Chaque catégorie fera appel à volontaires et la désignation parmi ceux-ci se fera au prochain conseil, qui est, pour le moment prévu le 2 décembre, ce qu'une convocation confirmera. Le Proviseur fera une note aux enseignants et agents pour faire appel à candidatures.

La composition des commission figure en annexe 4.

## **4. Décisions budgétaires modificatives et EPCP.**

La DBM 7 (annexe 5) est présentée au CA pour information. Il s'agit de trois sortes d'opérations : des régularisations de crédits pour certains voyages, liées à la prise en charge de frais des accompagnateurs, des intégrations de subventions de la Région pour des opérations spécifiques et de l'utilisation d'une partie de la taxe d'apprentissage au bénéfice des sciences de l'ingénieur. Cette DBM ne soulève pas de remarques de la part du Conseil.

La DBM 8 (annexe 6) est ensuite présentée pour vote par l'intendant.

Il est souligné que, compte tenu des prix obtenus au marché des tableaux blancs interactifs par le lycée mutualisateur, il a été choisi d'acheter, outre les 6 TBI prévus, divers accessoires (6 caméras de table et 2 tablettes de numérisation). D'autres opérations sont rendues nécessaires par l'apparition de besoins non budgétés, dont un montant important pour le système de sécurité incendie. Il est précisé à cet égard que le Conseil Régional ayant accepté le financement d'une nouvelle centrale, certains frais d'entretien devraient pouvoir diminuer, mais pas tous : seule la centrale sera changée, pas les connexions ni les terminaux dans les bâtiments. Enfin le complément intitulé « biométrie » correspond pour l'essentiel à des travaux d'aménagements liés à la création de deux entrées et de deux chaînes de service de restauration. La DBM proposée est adoptée à l'unanimité.

Le paragraphe sur les TBI est l'occasion d'en donner la répartition : il y aura, au total, lorsque les nouveaux seront installés (ils auraient dû l'être pendant les vacances de Toussaint, mais le fournisseur a pris du retard) : 3 TBI dans les salles du bâtiment A (un par pôle de 3 salles), 2 en sciences de l'ingénieur, 1 en salle de langues au 1<sup>o</sup> étage, 2 dans les salles d'histoire géographie, 1 en langues au 2<sup>o</sup> étage, 2 en SVT 2 en physique, 1 en SES et 1 en STG.

Le paragraphe sur la restauration scolaire conduit le débat à s'engager sur les difficultés présentées par le passage de plus de 1.100 convives entre 11 h 30 et 13 heures. Les effectifs sont en augmentation régulière. L'augmentation des effectifs globaux du collège a des conséquences lourdes sur ce service.

La conception même des salles, pourtant récente, n'a pas été jugée satisfaisante par le cabinet en ayant fait l'audit, malgré la rapidité du travail des agents, notamment à la plonge. Les améliorations locales ont été nombreuses depuis que M. LAFORIE a pris ce dossier en charge : modification de la salle, du sens de remise des plateaux, des entrées et chaînes de distribution, participation importante et efficace du personnel d'intendance au contrôle d'accès, accélération de ce dernier par l'introduction du contrôle biométrique... Il semble cependant que nous ayons atteint une limite à l'imagination des personnels s'étant penchés sur la question, d'autant que le temps de passage est limité par les horaires des transports du soir : il n'est pas possible apparemment de le prolonger. Il est proposé qu'une équipe se rende sur place pour trouver d'autres idées éventuelles. Cette proposition est acceptée. Un compte-rendu pourra être fait dans un prochain CA.

Un projet modifiant l'EPCP est ensuite proposé (annexe 7). Les diverses modifications budgétaires ainsi adoptées conduisent à modifier l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique. Après que M. l'intendant ait rappelé le rôle de l'EPCP, ces modifications sont votées unanimement.

## **5. Tarifs du service annexe d'hébergement**

Le proviseur présente ensuite le tableau figurant en annexe 8.

Le Conseil régional, seul compétent pour fixer les tarifs de restauration et d'hébergement depuis la dernière loi de décentralisation, a décidé de l'harmonisation des tarifs dans tous les lycées de la Région. Il a en parallèle créé une aide correspondant à 0.40 euro par repas pour les élèves dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire. Pour DURUY ce nouveau tarif correspond à une augmentation d'environ 13 % du prix de la demi-pension.

Les tarifs des commensaux sont également fortement réévalués pour certaines catégories de personnels et pour les hôtes de passage en ce qui concerne notre établissement.

Il convient de noter que cette augmentation ne sera pas entièrement reportée sur le crédit nourriture puisque la participation du service d'hébergement au service général

(correspondant aux charges de type eau, électricité, entretien ...) passe de 10 % (montant précédemment voté par le conseil) à 15 %.

Au total cependant, pour notre établissement, l'augmentation des recettes ne sera pas négligeable et permettra une amélioration de la nourriture, en particulier pour répondre au souhait du Conseil régional de voir augmenter la part des productions locales, des produits « bio » et la qualité...

Le débat suivant est animé. Si l'aide entraînera une légère baisse du montant payé par certaines familles, l'augmentation pour les familles non aidées est importante. L'effet de seuil jouera.

La philosophie de la double tarification est également contestée : les services de restauration scolaire et d'internat, jusqu'à présent en EPLE, étaient tarifés selon le principe d'égalité prévalant dans l'attribution des allocations familiales. Il s'agit donc d'un changement important.

M. BACHÉ, Conseiller Régional, a pris note de ces réserves et les transmettra. Il remarque cependant que le montant payé pour un repas pris au tarif forfaitaire reste très raisonnable, à 2.72 euros. Ce tarif unique avait été demandé, notamment par certaines fédérations de parents d'élèves, mais le lissage souhaitable n'a pu, techniquement, être mis en place. Une évaluation du système d'aide sera faite.

A ce propos, le Proviseur informe le Conseil que la Région négocie avec les CAF la possibilité pour les établissements d'obtenir une liste des familles bénéficiant de l'ARS ouvrant droit à l'aide régionale. Cependant, par mesure de sécurité, il a été décidé, malgré le surcroît de travail imposé aux services d'intendance, de demander à chaque famille de fournir directement ce document. Un courrier en ce sens sera joint à la facture du premier trimestre.

## **6. Sorties et voyages**

Les sorties et voyages suivants sont proposés au CA :

### **Voyages**

1. DUBLIN : 7 jours dans les tous premiers jours de septembre 2011, pour les actuels 1S1 et 1S3. Organisatrice Mme PIOUX RHODE. Participation maximale des familles : 360 €.

2. VALENCE : Avril 2011. 3 classes de TS. Organisatrice : Mme DANE-PELLU. Participation maximale des familles : 260 €.

3. Italie : Poursuite de l'échange existant depuis trois ans. Nous recevons actuellement 23 italiens. 38 élèves français partiront fin mars, début avril pour un séjour de 8 jours à Trévis. Mme LABARCHEDE et Mme BARBEAU sont les organisatrices. Sont concernés : les élèves italinisants de toutes les classes et la classe de 1° ES2. Participation maximale des familles : 180 € pour les élèves participant à l'échange, 340€ pour les élèves séjournant en hôtel.

4. ESPAGNE : du 4 au 7 avril. Tolède, Madrid, Bilbao. Organisateur : M. CADILHON et collègues. 2° et 1° arts plastiques, espagnol de complément. Participation maximale des familles : 240 €.

5. SANTANDER : Mmes SALINES et TEILLAGORRY accompagneront les élèves de BTS et les Terminales LV1 espagnol du 6 au 8 avril. Participation maximale des familles : 150€.

### **Sorties**

6. Lycéens au cinéma. Mme HERBO propose de reconduire le travail entrepris. 8 classes seront concernées par les 3 séances prévues. Participation des familles : 2.5 € par séance. Le programme prévisionnel figure en annexe 9.

7. Théâtre en anglais « for love or money ». Organisation : ensemble des professeurs d'anglais, en particulier Mme DRÛ. Toutes les classes pourront assister à un spectacle qui aura lieu à l'Auberge Landaise, prêtée par la ville. Le financement sera composé d'un don du FSE de 500 €, d'une participation du lycée de 800 € et de la participation de chaque élève à hauteur de 2 €.

8. Théâtre « Fin de partie ». Cette pièce de Beckett est au programme des TL. Mme DUFAU est en lien avec la Compagnie du Pont Tournant de Bordeaux, qui pourrait se produire au théâtre municipal prêté par la ville de Mont de Marsan. Les élèves concernés seraient les TL, les 1° L et au moins une classe de 1°S. Le coût de la place serait de 7 €. La participation demandée par élève serait de 3 €, le lycée prenant en charge la différence.

9. Film « Keita, l'héritage du griot ». 15 novembre, 2°D. Participation entièrement prise en charge par l'établissement (3 € la place).

10. Mme DUBOUCHET présente la sortie ski organisée par l'Association Sportive du lycée à l'intention de ses adhérents. Une journée de mercredi à Gourette. Depuis maintenant plusieurs années, le nombre de participants conduit au doublement de cette journée. Le budget, relevant de l'AS, ne concerne pas le CA, qui est consulté sur l'opportunité de la sortie.

### **Autre action**

11. M. FRICOT envisage de faire former les élèves volontaires aux premiers secours, en les préparant au PCS1 par l'intermédiaire de la Croix Rouge. Cet organisme accepte de facturer la formation 15 €. 7 € seront pris en charge par le FSE. Il est sollicité la participation du lycée à hauteur de 8 € pour chacun des 22 élèves de TES2 concernés.

Vote : Chacune de ces 11 actions est adoptée, avec l'accord unanime du Conseil.

12. Accueil en résidence de la compagnie « Les oiseaux de passage ».

Le Proviseur présente ensuite un projet de résidence de troupe théâtrale dans le lycée, projet proposé par Mme AURENSAN et figurant en annexe 10. Compte tenu de l'influence que cet événement aura probablement sur la marche du lycée, il propose aux membres du CA d'y réfléchir et de le mettre au vote au prochain CA. Mlle PERBOST, représentante des personnels et professeur de lettres, fait remarquer que ce délai pourrait mettre en péril la réalisation du projet, prévu pour janvier. Il est donc décidé de passer au vote, après que l'assemblée ait examiné avantages et inconvénients d'un projet dont le coût total est de 7.000 €. L'organisatrice propose de faire un projet conjoint avec le collège et de rechercher d'autres financements. Il est donc demandé 2.000 € sur le budget du lycée.

Le conseil passe au vote et se prononce pour l'attribution de cette somme à ce projet, à l'unanimité moins une abstention.

## **7. Contrats et conventions**

M. l'intendant propose ensuite le renouvellement du contrat de maintenance des installations téléphoniques avec la société AXIANS (1.095 € par an). Adopté à l'unanimité.

La question de la sonnerie entre les cours est abordée : une première étude a montré que le système, lié au standard et relativement ancien, n'offre que 4 musiques. Il est décidé d'essayer d'approfondir le sujet et de rechercher s'il est possible, sans changer le standard, de trouver un système permettant un choix plus riche.

M. LAFORIE propose ensuite une délibération, acceptée à l'unanimité, permettant au chef d'établissement de signer des conventions d'occupation du gymnase à diverses associations hors du temps scolaire, et ce au tarif voté pour 2010, tarif qui sera proposé probablement à l'identique dans le projet de budget 2011.

## **8. Informations sur les subventions.**

Le Proviseur informe l'assemblée que, depuis le CA précédent, le Conseil régional a doté le lycée de

- 11.500 € pour le renouvellement du parc informatique, sur la base de 500€ par poste. Les 23 postes ainsi prévus seront affectés à une salle de STG.
- 1.000 € pour le projet « journalisme et média »
- 800 € pour le projet « promotion et éducation à la santé ».

Les DBM correspondantes seront présentées à réception des crédits.

Le montant total des subventions directement affectées au budget de l'établissement, hors les subventions pour travaux, s'élève donc pour l'année civile 2010 à 72.300 €.

## **9. Bilan d'activités du CDI**

Ce bilan figure en annexe 11.

Sa présentation est l'occasion pour Mme HERBO de regretter l'unicité du poste de documentaliste. L'affectation d'un agent en réadaptation, comme il y a un an Mme TOUSSAINT, n'a pu être renouvelée et le barème d'attribution des postes ne place pas le lycée en position d'avoir un deuxième poste définitif. Cela est regrettable dans un établissement où le nombre d'internes nécessiterait une ouverture plus importante de ce centre de ressources.

A cette occasion, M. FAYEMENDY s'inquiète de l'informatisation de l'internat : à l'heure où les recherches sur Internet sont de plus en plus importantes et où le cahier de textes électronique va devenir obligatoire, il est nécessaire que le quart de nos élèves qui ne rejoint sa famille qu'une ou deux fois par semaine puisse avoir accès à l'informatique. Les horaires et les libertés de la salle informatique du CDI ne sont pas suffisants. Il est répondu que le câblage informatique est en cours et devrait être livré dans les prochains jours, mais que le problème des postes et de leur contrôle reste à résoudre. Toutes les idées seront bonnes à entendre !

## **10. Bilan de rentrée**

Effectifs au 4/11/2010 : 260 en 8 classes de seconde  
256 élèves en 1° : (1L : 28 et 24, 1°ES : 30 et 22, 1°S : 3 fois 35,  
1° STG : 27 et 20) 223 élèves en terminale ( TL : 21 et 22, TES : 2 fois 28, TS 23,  
23 et 30, T compta : 23, T mercatique : 24)  
61 étudiants (24 en BTS 1, 21 en BTS 2, 16 en maths sup)

Le total est de 800, soit 14 de moins que l'an dernier à la même époque (à noter la baisse des effectifs en maths sup)

Résultats au BTS 1.5 % au dessus de la moyenne académique, mais surtout une déperdition entre l'inscription en 1<sup>o</sup> année et l'examen bien moindre pour cette promotion que pour les précédentes

Les résultats au baccalauréat, un suivi de cohortes 2<sup>o</sup> - bac, la répartition des élèves de seconde selon les options et enseignements d'exploration ainsi que divers renseignements sur les enseignements figurent en annexe 12.

A noter les excellents résultats au baccalauréat par rapport aux années précédentes, aux résultats académiques comme au pourcentage de mentions.

Mme PIOUX demande des renseignements sur le recrutement des vacataires, en particulier en espagnol.

Le recrutement s'est fait sans difficulté avant la rentrée sauf dans deux matières :

En philosophie, le retard pris pour trouver une candidature n'a pas eu d'influence sur les cours puisque le lycée bénéficiait de la présence d'un titulaire remplaçant non occupé qui a assuré l'enseignement jusqu'au recrutement de l'actuelle enseignante.

En espagnol, il a été impossible de trouver un vacataire pour assurer 4 heures. Au bout de plusieurs semaines sans cours, une autre solution a été trouvée, grâce à l'affectation à mi-temps d'une enseignante titulaire, la différence d'heures ayant été prise sur le reliquat d'HP et d'HS dont disposait l'établissement à la suite des affectations. Le service de l'enseignante concernée est donc composé d'une part de dédoublements de classes initialement non prévus, pour passer son service de 4 à 9, d'autre part de la classe de seconde restée 4 semaines sans enseignant. Afin de compenser cette situation, il a été décidé que les élèves auraient 3 heures de cours par semaine au lieu de 2.5 dans les autres sections, afin de faire disparaître sur l'année ce manque initial.

Les effectifs en allemand 1 sont abordés par la FCPE qui s'inquiète d'une part de leur faiblesse, d'autre part du devenir des élèves ayant suivi une classe bi-langues en collège et arrivant prochainement en lycée. C'est effectivement un sujet qui doit être étudié avec les services académiques et rectoraux.

La situation de la nouvelle option « arts plastiques » facultative est également évoquée :

Il n'a pas été possible de regrouper les élèves l'ayant choisie, au vu de la variété des choix des enseignements d'exploration. Il a donc été décidé de faire trois groupes, chacun de 2 heures, dont un le mercredi après-midi, et de donner la 3<sup>o</sup> heure aux 3 groupes réunis également le mercredi. Cette solution, inattendue par les élèves et les familles, ainsi que la découverte de la classe de seconde et de cette option a conduit à un certain nombre de démissions. L'ensemble des participants n'est plus que de 26. Il aurait sans doute été possible de trouver une meilleure solution si ces seuls 26 avaient fait acte de candidature en juin !

Le Proviseur s'interroge sur l'année prochaine : sera-t-il nécessaire d'interdire le choix de cette option à des élèves ayant choisi certains enseignements d'exploration ? Cette question sera posée au CA lors d'une réunion du deuxième trimestre. Il convient que chacun réfléchisse à cette contrainte. La poursuite de l'option en 1<sup>o</sup>, non encore décidée par le Rectorat, sera également une donnée à prendre en compte. L'hypothèse du mercredi après-midi pour tous est également évoquée. Une décision sera demandée lorsque tous les éléments d'information auront permis la réflexion de chacun.

## **11. Association Sportive**

Mme DUBOUCHET présente le fonctionnement de l'AS, dans le cadre de l'UNSS.

1 équipe féminine et 2 équipes de garçons ont été constituées en rugby, 3 équipes en volley, 4 en badminton, 1 en surf.

Les entraînements ont lieu lors de la pause méridienne et / ou le soir.

Les compétitions du mercredi pourraient rentrer, fait remarquer l'assemblée, en conflit avec l'option arts évoquée ci-dessus. Le Proviseur reconnaît volontiers la justesse de ce constat. On ne peut qu'en tirer la conséquence qu'un élève ne peut pas tout faire et qu'il y a des choix nécessaires.

La licence a vu son coût diminuer pour être cette année de 6 €.

18 % des élèves de l'établissement sont membres de cette association.

Le proviseur et l'assemblée remercient l'association et ses membres du bon fonctionnement de cet outil au service des élèves.

## **12. Motion**

La FCPE présente ensuite la motion jointe en annexe 13 concernant la formation des enseignants nouvellement recrutés.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 20h 50.

Le secrétaire de séance  
M. CÔME

Le Proviseur, Président du CA  
J. D. DAUX